



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0405

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PISTONS TOURQUENNOIS

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant la démarche de l'Association « Les Pistons Tourquennois » qui a souhaité disposer, au sein de la Ville de Tourcoing, d'un espace public afin d'y tenir des rassemblements de véhicules anciens et de collection ;

### **DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'association « Les Pistons Tourquennois » faisant élection de siège 148 rue de Roncq à Tourcoing, pour la mise à disposition à titre gratuit, du parvis Saint-Christophe de 8h à 14h le : dimanche 11 février 2024, dimanche 10 mars 2024, dimanche 14 avril 2024, dimanche 12 mai 2024, dimanche 9 juin 2024, dimanche 14 juillet 2024, dimanche 11 août 2024, dimanche 8 septembre 2024, dimanche 13 octobre 2024, dimanche 10 novembre 2024.

**ARTICLE 2 :** Cette occupation constitue un avantage en nature.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 12 JAN. 2024

Par délégation du Maire,  
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER,  
Premier Adjoint au Maire,

  


Accusé réception Préfecture le : 12 JAN. 2024

Publié sur le site Internet le : 12 JAN. 2024

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2023\_0405

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/01/2024

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de l'association "les pistons Tourquennois"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Urbanisme - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de télétransmission : 12/01/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_D2023\_0405.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240112-DAJI\_D2023\_0405-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/01/2024

